



Groupement des Parlementaires du Hainaut

Saison 2010-2011

PV n°5 : réunion du 13 Décembre 2010 à 19 h à Fleurus

Présents : F. Appels, R. Appels, D. Hanotiaux, J. Lecrivain, G. Lorent, J.M. Tagliafero, P. Vacavant, J-R. Moyart.

Excusés: F. Charneux, B. Scherpereel; J.M. Raquez ; L. Lopez

Invités : -----

1. Approbation PV réunion du 04/10/2010

Le PV tel que publié est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport et commentaires sur les réunions auxquelles ont participé les membres

- Assemblée Générale du 27 novembre 2010 : AG agréable et constructive.
- Commission Législative : Notre représentant nous résume la dernière réunion
- Commission Financière : Notre représentant nous tient au courant de l'avis de la CF concernant le projet DOCUWARE

3. Analyse des PV des différentes instances parus depuis la dernière réunion

- *PV n° 5 du 15/11/2010 du CA point 2.3. :*

Notre Président nous fait lecture du rapport qu'il a envoyé au Conseil d'Administration au nom du groupement. Après cette lecture, les Parlementaires approuvent ce rapport et débattent de la décision prise par le Conseil d'administration.

4. Liste de nos représentants au sein des différents organes de l'AWBB + FRBB

- ***Département Egalité des chances***

Notre Président nous fait par d'un contact téléphonique qu'il a eu avec Madame Dominique SONVEAUX. Lors de ce contact Madame SONVEAUX a exprimé son souhait de soumettre la candidature de Monsieur Michel FOHAL au groupement des parlementaires du Hainaut. Le groupement approuve à l'unanimité cette désignation.

- ***Cooptation de Monsieur J-L Caink :***

Etant donné que le groupement est incomplet, il ne peut prendre de décision sur cette cooptation d'autant plus qu'elle n'a pas été introduite conformément aux statuts. Notre Président est chargé d'entrer en contact avec Monsieur Caink afin de l'avertir de la décision des Parlementaires.

5. Suivi des propositions de modifications

Le groupement ne désire pas présenter de propositions de modifications statutaires concernant les conditions d'éligibilités des instances de l'AWBB. Cette décision est prise en attendant d'avoir des certitudes concernant la légalité du PJ4. (Voir motivation de retrait par le CA de la proposition de modification du PJ4 lors de l'AG de juin 2010)

6. Courrier

- M. Caink en vue d'une cooptation voir point 4.
- PV's Conseil judiciaire ainsi que le changement de secrétaire.

7. Divers

- Notre Président nous signale que d'initiative, il s'est entretenu avec le RE Pont de Loup 2604 et ce en compagnie du Secrétaire Général Lucien Lopez ainsi que Daniel Hanotiaux afin de mettre au courant ce club des conséquences administratives du forfait général de sa R1 Messieurs. Le groupement adhère à l'unanimité à cette démarche.
- Problématique des joueurs professionnels en N1 Dames, Guy LORENT est chargé par le groupement de se renseigner via la FRBB dont il est notre représentant.
- Young Cats : Cette catégorie est-elle prioritaire à un match de coupe de Belgique ?

APPELS Fabrice
Président

TAGLIAFERO JM
Secrétaire